

8808-01-2024
Ouverture
de la séance

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 15 janvier 2024 à 20 hrs, sont présents les conseillers, André Raymond, Léo Choquette, Patrick Wenning et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière.

Sont absents : Maxime Partenza et Josiane Fabry ;

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20:02 hrs.

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

8809-01-2024
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par André Raymond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point Varia ouvert.

8810-01-2024
Adoption du
procès-verbal
du 4 et 20
décembre 2023

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 et 20 décembre 2023.

8811-03-2024
Adoption des
comptes à payer
du mois de
décembre 2023 et
ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de décembre 2023 totalisant la somme de : 180 208,34 \$

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de février 2023 au montant de : 98 131,01 \$

Pour un total de comptes à payer de 278 339,35 \$

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Marijke Wynants, Directrice générale
Greffière-trésorière

Période de
questions

8812-01-2024
Adhésion annuelle
ADMQ

Sur la proposition de André Raymond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité que la municipalité défraie les coûts d'adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec de Mme Marijke Wynants, Directrice générale/Greffière-trésorière, comprenant la cotisation annuelle et l'assurance.

8813-01-2024
Adhésion annuelle
FQM

Sur la proposition Michel Lord appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville renouvelle sa contribution annuelle à la Fédération Québécoise des Municipalités.

8814-01-2024
Autorisation de
paiement des
incompressibles et
de salaires

Attendu que la Directrice générale et Greffière-trésorière est autorisée à payer toutes dépenses incompressible prévues au budget ;

Attendu que les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la Municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement e la municipalité. Ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la Municipalité (fonds de pension, rémunération, etc.);
- b) Les dépenses d'électricité, de chauffage et d'essence;
- c) Les dépenses en lien avec la politique familiale et MADA.
- d) L'achat ou la location de marchandises, de services ou d'équipements nécessaires ou utiles à la Municipalité;
- e) Les dépenses d'entretien, de rénovation, d'amélioration et de réparation de biens meubles et immeubles de la Municipalité;
- f) Les dépenses ou contrats d'opération de nature périodique;
- g) Toutes sommes dues par la Municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- h) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supra municipaux;
- i) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;
- j) Les contrats de déneigement;
- k) Les primes d'assurances;
- l) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;
- m) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- n) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la Municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par André Raymonde et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise tous les déboursés des dépenses incompressibles prévues au budget pour l'année 2024.

8815-01-2024
Paiement de
l'APAM

Attendu que l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) nous a fait parvenir la facture pour 2024;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture provenant de l'APAM au montant annuel de 687,00 \$.

8816-01-2024
Autorisation de
paiement
Transport adapté

Le point sur l'autorisation de paiement du service de transport adapté a été reporté à la prochaine séance.

(REPORTÉ)

8817-01-2024
Demande de
contribution
Garde côtière

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour 2024 de la garde Côtière Auxiliaire Canadienne/unité 33 Haut-Richelieu ;

En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la municipalité contribue pour un montant de 150 \$ pour l'année 2024.

8818-01-2024
Appel d'offre
pour une
génératrice

Attendu que la municipalité a reçu une aide financière du PRABAM pour l'achat d'une génératrice ;

Attendu que la date limite pour la réalisation des dépenses admissibles est le 24 mai 2024 ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité de procéder à un appel l'achat de la génératrice et son installation sur le site du SEAO.

8819-01-2024
Budget soirée de
lancements

Attendu que la municipalité tient à présenter à ses citoyens la nouvelle politique familiale et MADA, son nouveau service de Premiers Répondants ainsi que la programmation de son nouveau site internet ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité que la municipalité alloue un budget maximal de 1 000 \$ pour la tenue de cet évènement,

8821-01-2024
Frais de
dérogation pour le
Sentier Vitae

Attendu que la municipalité appui le projet communautaire Sentier Vitae ;

Attendu que les citoyens vont pouvoir bénéficier d'un accès au sentier projeté ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise l'exonération des frais reliés à la demande de dérogation pour le projet de Sentier Vitae.

Rapport des comités

Période de
question

8822-01-2024
Levée de la séance

Sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par André Raymond et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h01hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Marijke Wynants

.....
Danielle Charbonneau
Mairesse

.....
Marijke Wynants, Directrice générale
Greffière-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».